

COMPTE RENDU

SEANCE du 11 avril 2017

- : -

ORDRE du Jour

- : -

L'an deux mille dix-sept et le 11 avril, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Blauzac, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Serge BOURDANOVE, Maire,

Présents :

M Présents :

MMES : Sylvie MERIC, Sylvie LACOMBE, Florence POTIN, Pascale VARIN, Véronique LUCCIONI

Mrs : Jean-Pierre ROSSI, Cyril ALBERT, Renaud CROUZET, Max PELLECUER, Henri MARY,

Absents :

Mme Sylvie DIGON donne procuration à Mr Jean-Pierre ROSSI

Mme Anne-Claire DUREL donne procuration à Mr Serge BOURDANOVE

Mr Daniel JEAN donne procuration à Mr Henri MARY

Mrs Denis BOUAD,

Mme Sylvie MERIC est élue secrétaire de séance

Délibération n°1 : Affectation du Résultat de fonctionnement de l'exercice antérieur du budget principal +CCAS

Délibération n°2 : Affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice antérieur du budget annexe de l'eau et de l'assainissement (M49)

Délibération n°3 : Budget Principal +CCAS 2017

Délibération n°4 : Budget Annexe Eau et Assainissement 2017

Délibération n°5 : Taux d'imposition des trois Taxes Communales 2017

Délibération n°6 : Subventions aux Associations Budget Primitif 2017

Délibération n°7 : ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC d'Alimentation en Eau Potable ANNEE 2016

Délibération n°8 : ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC d'Assainissement Collectif de l'année 2016

Approbation à l'unanimité du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 mars 2017

Délibération n°1 : Affectation du Résultat de fonctionnement de l'exercice antérieur du budget principal +CCAS

Mr Serge BOURDANOVE, Maire de Blauzac, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

En application de l'instruction budgétaire et comptable M 14, il convient de décider de l'affectation de l'excédent brut de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2016 du budget principal de notre commune ainsi que du CCAS.

1) Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2016, en adoptant le compte administratif à la séance du 7 mars dernier qui fait apparaître :

Reports	
Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	190 502,28 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	62 597,79 €

Soldes d'exécution	
Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :	201 240,92 €
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	138 509,55 €

Restes à réaliser	
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	116 091,91 €
En recettes pour un montant de :	45 710,98 €

Besoin net de la section d'investissement	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	0,00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par LE CONSEIL MUNICIPAL, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	56 642,29 €

Ligne 002	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	144 465,05 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2016 du budget principal à la section d'investissement pour un montant de 56 642.29€ et à la section de fonctionnement pour un montant de 144 465.05€

2) Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2016, en adoptant le compte administratif à la séance du 7 mars dernier qui fait apparaître :

Reports	
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	0,00 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	2 285,81 €

Soldes d'exécution	
Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :	0,00 €
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	1 449,00 €

Restes à réaliser	
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	0,00 €
En recettes pour un montant de :	0,00 €

Besoin net de la section d'investissement	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	0,00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par CONSEIL MUNICIPAL, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	0,00 €

Ligne 002	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	3 734,81 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2016 du budget annexe CCAS à la section de fonctionnement pour un montant de 3 734.81 €.

Délibération n°2 : Affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice antérieur du budget annexe de l'eau et de l'assainissement (M49)

Mr Serge BOURDANOVE, Maire de Blauzac, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

En application de l'instruction budgétaire et comptable M49, il convient de décider de

l'affectation de l'excédent brut de la section d'exploitation constaté à la clôture de l'exercice 2016 du budget annexe de l'Eau et de l'Assainissement de notre commune.

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2016, en adoptant le compte administratif à la séance du 7 mars dernier qui fait apparaître :

Reports	
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	60 089,47 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	62 270,49 €

Soldes d'exécution	
Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :	355 212,94 €
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	50 103,33 €

Restes à réaliser	
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	170 391,04 €
En recettes pour un montant de :	20 348,22 €

Besoin net de la section d'investissement	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	0,00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par CONSEIL MUNICIPAL, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	20 000,00 €

Ligne 002	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	92 373,82 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE d'affecter l'excédent de la section d'exploitation constaté à la clôture de l'exercice 2016 du budget annexe de l'Eau et de l'Assainissement (M49) à la section d'investissement 20 000.00 € et à la section d'exploitation pour un montant de 92 373.82€

Délibération n°3 : Budget Principal +CCAS 2017

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2017 (Budget Principal +CCAS).

Budget principal :

- **Section de fonctionnement** **920 461.88 €**
- **Section d'investissement** **517 178.85 €**

Budget CCAS :

- **Section de fonctionnement** **7 734.00 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote le budget 2017 à l'unanimité.

Délibération n°4 : Budget Annexe Eau et Assainissement 2017

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2017 (Budget Annexe Eau et Assainissement).

- **Section d'exploitation** **398 846.93 €**
- **Section d'investissement** **627 281.56 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote le budget 2017 à l'unanimité.

Délibération n°5 : Taux d'imposition des trois Taxes Communales 2017

Vu le Budget 2017,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité,

- de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017, suivants :

Taxe d'habitation	9.49 %
Taxe foncière bâti	17.60 %
Taxe foncière non bâti	59.31 %

Délibération n°6 : Subventions aux Associations Budget Primitif 2017

Monsieur Serge BOURDANOVE, Maire de la Commune de BLAUZAC, propose au Conseil Municipal, d'attribuer les subventions suivantes :

Les Maires du Gard	300€00
TOTAL	300€00

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité

- d'attribuer les subventions énoncées, ci-dessus, aux Associations

Délibération n°7 : ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC d'Alimentation en Eau Potable ANNEE 2016

M. le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **ADOpte** à l'unanimité le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable 2016 de la commune de BLAUZAC.

Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Délibération n°8 : ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC d'Assainissement Collectif de l'année 2016

M. le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Assainissement Collectif.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **ADOpte** à l'unanimité le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Assainissement Collectif 2016 de la commune de BLAUZAC.

Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Séance levée à 20heures 15